



## Abonnement fhv jamais pris mais facturé

Par **djbad**, le **27/04/2011** à **12:21**

Bonjour,

Voilà je viens de m'apercevoir que free me facture un abonnement FHV que je n'ai jamais pris depuis plus de 2 ans, je ne regardai pas mes factures auparavant pensant que c'était dû au consommation téléphonique et que je faisais confiance à free.

J'ai fait une réclamation par mail pour demander le remboursement et l'annulation de cette option car l'annulation ne peut pas se faire via la télé et que mon pass est valable jusqu'en mars 2011. Free prétend que j'ai forcément activé l'option en rentrant mon code identifiant que je suis le seul à connaître mais je vous garantis que je ne l'ai jamais fait à moins qu'il y ait un fantôme à la maison.

Alors je voudrais qu'est ce que je peut faire , y a t il un moyen de se faire rembourser ou pas y a-t-il un moyen de prouver que je n'ai pas utilisé cette option puisque je n'ai jamais regardé un film sur le fhv, comment annuler avant l'échéance du soi-disant contrat

Merci pour votre aide

Par **fra**, le **02/05/2011** à **14:56**

Bonjour,

D'abord, il aurait été préférable de tenter (ce n'est pas toujours facile avec ces opérateurs) d'envoyer une LRAR plutôt qu'un mail car, en cas de contentieux, la force probante est plus forte et la date certaine.

Nous sommes dans le cadre d'une négociation et l'assistance d'un Avocat peut être conseillé pour avoir plus de poids à partir du moment où la mauvaise foi est du côté de FREE.

Par **djbad**, le **26/05/2011** à **11:32**

Merci j'ai une réponse l'abonnement va être résilié d'ici la fin du mois maintenant que dois-je faire pour le remboursement y a-t-il une possibilité de remboursement ou pas

Par **fra**, le **26/05/2011** à **11:51**

Bonjour,

Pour la demande, cette fois-ci, utilisez, tout de suite, la formule de la lettre recommandée AR, utile au cas où le différend irait plus loin.